

## Éditorial



### Davantage de réalisations

*Après avoir présenté le rapport d'orientation budgétaire lundi dernier en conseil communautaire, présentation suivie d'une discussion, nous voterons le budget en séance le 27 mars. J'ai fait part à mes collègues de ma volonté d'accélérer notre rythme d'investissement car nous en avons la capacité. Cela signifie faire aboutir plus rapidement les projets. C'est notre défi.*

Jean-Paul MICHEL

## RETOUR EN 1977 SAMEDI À RENTILLY

Fêter les 40 ans du centre Pompidou ouvert en 1977 et montrer que la création contemporaine a sa place dans le 77, c'est le sens des expositions qui ouvrent samedi jusqu'au 16 juillet dans trois centres d'art de notre secteur.

À midi, le Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier vous invite au vernissage de l'exposition *SoixanteDix-Sept - Hôtel du Pavot...*, en partenariat avec le Fonds régional d'art contemporain Île-de-France. Une mise en boîte de pièces de la collection du musée national d'art moderne et d'œuvres des Frac qui ont pour point commun l'année 1977. Une manière de rendre compte de la vision de l'art du centre Pompidou à sa création.

Le centre photographique d'Île-de-France à Pontault-Combault et le centre d'art contemporain de la Ferme du Buisson à Noisiel emboîteront le pas du Château de Rentilly, respectivement à 14 h 30 et 16 h 30, avec également l'année 1977 et le centre Pompidou pour thèmes.

Parmi les personnalités présentes : Florence Berthout, présidente du Frac Île-de-France, Nicole Da Costa, directrice de la DRAC Île-de-France, Serge Lasvignes, président du Centre Pompidou.



Rentilly, jeudi

***Xavier Franceschi, directeur du Frac présente l'exposition à la presse***



***Chérie, j'ai rétréci le château***



### Christian BERTHOMIEU

#### Président de l'association Marne et Gondoire à vélo

Tous les jours, Christian Berthomieu utilise le vélo comme principal moyen de déplacement, une activité qu'il promeut auprès des habitants mais aussi des collectivités pour que les aménagements nécessaires suivent. Rencontre.



#### Quelles sont vos actions ?

Nous voulons inciter les gens à se remettre sur un vélo. Tout d'abord, en les informant sur la pratique cycliste, lors de manifestations locales auxquelles nous sommes invités en Marne et Gondoire et dans ses environs. Ensuite, avec un atelier d'auto-réparation ouvert en 2013 pour que chacun puisse apprendre à entretenir son vélo (*cf. encadré*). Nous organisons aussi une bourse au vélo lors du Troc et puces de Lagny : les gens peuvent y revendre leur ancien vélo.

Aujourd'hui, nous voulons mettre en avant le vélo à assistance électrique qui est en plein développement (et bénéficie désormais d'une prime d'État déduite du prix d'achat, pouvant aller jusqu'à 200 euros). L'assistance permet de s'affranchir plus aisément des dénivelés, et permet ainsi à des personnes d'un certain âge de reprendre le vélo. Nous agissons aussi auprès des acteurs publics (communautés d'agglomérations, Département, communes). Nous leur livrons l'expertise et le point de vue de l'utilisateur pour guider leurs politiques d'aménagement. Nous savons en particulier quels sont les itinéraires les plus adaptés. Je fais personnellement entre 80 et 100 kilomètres

de vélo par semaine dans le secteur pour faire mes courses ou me rendre à mes rendez-vous

#### Quel regard portez-vous sur les aménagements cyclables en Marne et Gondoire ?

Nous avons toujours insisté sur la nécessité d'itinéraires cyclables utilitaires (pour aller en ville, à la gare, au travail...), un domaine dans lequel le problème majeur demeure la discontinuité des parcours. Après avoir beaucoup développé les liaisons cyclables de loisirs, Marne et Gondoire a défini un schéma directeur des liaisons douces, mis en œuvre progressivement d'ici 2024, qui met l'accent sur les liaisons utilitaires. Nous nous en réjouissons même si, nous l'avons dit, l'ordre de priorité des réalisations serait à notre sens à modifier et qu'il manque quelques tronçons pour éviter les ruptures, notamment entre Lagny et le Val d'Europe.

#### Comment s'est constituée votre association ?

Je faisais auparavant du vélo en loisir, sur de longues distances le dimanche. Arrivé à la retraite, j'ai décidé de faire la plus grande partie de mes déplacements à vélo. À cette



époque, Marne et Gondoire menait des réunions d'information sur le Plan local des déplacements (*adopté en 2008*). J'y ai assisté et ai fait part de ma volonté de créer une structure de réflexion sur les déplacements doux. La communauté d'agglomération y était entièrement favorable. Avec un petit noyau de six, huit personnes nous avons créé notre association, affiliée à la fédération nationale des usagers de la bicyclette (Fub).

### Quels conseils donnez-vous aux personnes qui veulent reprendre le vélo ?

D'abord, développer sa dextérité en s'entraînant sur les pistes de loisirs puis dans des rues peu fréquentées avant d'aborder les grands axes. Ensuite, anticiper, s'assurer que l'automobiliste vous a vu avant de s'engager en établissant un contact visuel, connaître les zones d'angle mort des rétroviseurs, surtout ceux des poids lourds et des bus, qui sont très larges.

Tous les usagers de la route doivent également connaître les modifications apportées

au code (décret du 2 juillet 2015). Les cyclistes peuvent s'éloigner des voitures en stationnement. À condition qu'aucun véhicule n'arrive en face, les automobilistes peuvent chevaucher une ligne continue pour doubler un cycliste en laissant la distance latérale réglementaire (1 mètre en ville, 1,50 mètre hors agglomération). Les rues limitées à 30 km/h sont désormais en double sens pour les cyclistes, etc. Il faut aussi savoir qu'en zone de rencontre (il y en a une à Pomponne au sud du pôle gare et à Lagny autour du square Guy Tessier), le piéton est prioritaire sur tout l'espace public.

Enfin, être bien équipé, disposer d'un avertisseur sonore et d'éclairages. Sur ce dernier point, nous avons mené en décembre, l'opération de sensibilisation nationale de la Fub « Cyclistes, Brillez ! » devant la gare de Bussy-Saint-Georges. Certaines personnes roulent de nuit sans éclairage, habillées en noir ! Je recommande aussi le port du casque, obligatoire pour les moins de 12 ans à partir du 22 mars. Tous les informations sont sur [fub.fr](http://fub.fr)

---

## Ne laissez pas votre vélo au fond de la cave

**Passionné de mécanique, Jean Loury a rejoint l'association il y a un an et demi en découvrant l'atelier d'auto-réparation.**

« Nous disposons de 2 garages sur le parking Macheret, de la part de la mairie de Lagny. Le dimanche de 9 h à 13 h nous y ouvrons un atelier où les gens peuvent venir entretenir eux-même leur vélo. On leur montre comment faire, afin qu'ils deviennent autonomes. On retape aussi de vieux vélos qu'on nous donne ou qu'on récupère à la déchetterie pour les revendre à prix modique. Cela intéresse notamment les gens qui se sont fait voler le leur. » Et le prêt de vélo initié par Marne et Gondoire cet été ? « À Lagny, les gens l'ont utilisé pour leurs loisirs mais aussi leurs déplacements locaux : aller au travail, à la Poste... Des ouvriers l'utilisaient pour aller déjeuner au restaurant. Nous avons fourni les vélos enfants mais il nous manquait de toutes petites tailles. »



# ACTUALITÉS

---

## FESTIVAL MUSICAL POUR LES ENFANTS DU 11 AU 26 MARS

Lancé en 2012 par Musique en Marne et Gondoire, le festival les Ritournelles va au devant du jeune public pour participer à son éveil musical, que ce soit dans les écoles ou en famille. Au programme de cette 6<sup>e</sup> édition :

- concerts de musiciens professionnels dans les écoles, crèches et organismes d'accueil de jeunes handicapés aux quatre coins de Marne et Gondoire.
- Rendez-vous grand public à Collégien et au Parc culturel de Rentilly : concert participatif à partir de 4 ans, atelier chant parents-enfants, «tout petit concert» pour les 6 mois à 3 ans, concert des «Sales gosses» (théâtre musical par des enfants), concert de musique classique et bien d'autres surprises.

Programme complet avec présentation des groupes intervenants dans les écoles sur [www.marneetgondoire.fr](http://www.marneetgondoire.fr)



## AVOCATS DU BARREAU

Par motion, les élus ont apporté leur soutien à la communauté d'agglomération du Val d'Europe pour la réalisation d'un axe routier reliant la N 36 à l'échangeur de Bailly-Romainvilliers. Programmé depuis 1994, ce barreau désengorgerait les communes traversées par les automobilistes pour éviter le péage de la A4, problème qui risque d'être de plus en plus prégnant car la population du Val d'Europe doit doubler dans les 20 prochaines années. L'État semble avoir abandonné ce projet dont la déclaration d'utilité publique expire en juillet 2017 et opté pour la réalisation d'un échangeur complet à Coutevroult.

## PORTES OUVERTES AU LYCÉE PROFESSIONNEL DE THORIGNY

Le lycée Auguste Perdonnet organise ses portes ouvertes le vendredi 17 mars de 9 h à 18 h et le samedi 18 mars de 9 h à 12 h. Les élèves et leurs parents pourront découvrir les formations professionnelles diplômantes CAP et BAC professionnels des secteurs industriels et tertiaires.

1 allée du Château, Tél. : 01 60 07 50 40  
[perdonnet.fr](http://perdonnet.fr)



## **MARNE ET GONDOIRE AMÉNAGEMENT**

Cette société publique locale a été créée en juillet 2012 et est dotée d'un capital de 499 600 euros détenu exclusivement par la communauté d'agglomération et 15 de ses communes membres. 7 traités de concession lui ont progressivement été confiés, le dernier à Collégien en 2016.

### **Augmentation de capital**

La société est bénéficiaire et la valeur de ses actifs augmente. Ce résultat permet de réinvestir dans les opérations. Pour des raisons de comptabilité et d'assise financière, il convient que la capitalisation suive la hausse de l'activité et du patrimoine circulant, d'autant que de nouveaux projets se font jour (bords de Marne et abords du pont en X entre autres). C'est pourquoi, une augmentation de capital est approuvée pour le porter à 1,49 millions d'euros par le biais d'émission de nouvelles actions (votée en conseil d'administration de la société le 16 décembre 2016).

### **Concessions d'aménagement**

Deux traités de concession signés en décembre 2013 entre la communauté d'agglomération et Marne et Gondoire Aménagement sont prolongés de deux ans : celui de la ZAC Saint-Jean à Lagny (de 5 ans jusqu'en 2024) et celui de la ZAC des Cordonniers à Dampmart (de 2 ans jusqu'à fin 2019).

Les autres opérations confiées à Marne et Gondoire aménagement sont situées à Collégien, Jossigny, Pomponne et Thorigny.

## **ENVIRONNEMENT**

Le ru du Rapinet héberge depuis des siècles les brochets de la Marne qui remontent son cours et se reproduisent à hauteur du marais du Refuge (Espace Naturel Sensible, Natura 2000). Aujourd'hui, ce cours d'eau s'assèche et s'enfriche ce qui n'est pas sans conséquence sur la faune et la flore. Afin de restaurer le bon fonctionnement du cours d'eau, une Entente se constitue entre les communes de Précly-sur-Marne, Trilbardou et la communauté d'agglomération représentée par les maires de Lesches, Jablines et Chalifert.

## **PRÉPARATION DU BUDGET**

Le débat sur le rapport d'orientation budgétaire 2017 présente les grandes lignes du budget à venir, avec notamment un focus sur la situation financière de la communauté d'agglomération, la structure de la dette ou encore l'évolution des effectifs. Une discussion a eu lieu sur ces points en préalable au vote du budget qui aura lieu le 27 mars.

## **LOGEMENT SOCIAL**

En application de la loi Alur, un plan partenarial doit aboutir à une gestion plus collective des demandes de logement social et créer un service harmonisé d'information et d'accueil des demandeurs à l'échelle intercommunale. Ce programme réunit Marne et Gondoire, l'État, les communes, les bailleurs sociaux et d'autres organismes intervenant dans ce domaine. Le Conseil communautaire engage l'élaboration de ce plan.

## **DROIT À L'EAU**

Les ménages les plus démunis de Chanteloup-en-Brie, Chalifert, Lesches et Montévrain (communes où Marne et Gondoire exerce sa compétence eau potable directement) se verront appliquer une réduction sur leurs factures d'eau. C'est le délégataire pour l'exploitation des réseaux, la SAUR, qui prend à sa charge cette opération intitulée PAss'eau dont le montant global s'élève 5 000 euros.